



Arrêté 2026.04_05

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

**ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
à M. MARCHAND Arnaud, 5^{ème} adjoint au maire**

Le Maire de la commune de VALDALLIÈRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 30 mars 2026 constatant l'élection de **M. Arnaud MARCHAND** en qualité d'adjoint(e) au Maire ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à **M. Arnaud MARCHAND** en qualité d'adjoint(e) au Maire.

Arrête

Article 1^{er}: Il est donné délégation de fonctions à **M. Arnaud MARCHAND**, Adjoint(e) au maire en charge de **l'urbanisme, de la défense incendie et de l'habitat**, pour exercer les attributions suivantes :

▪ Urbanisme

Actes et décisions relatives aux autorisations du droit des sols et à l'urbanisme (délivrance et conformité), ainsi que tous courriers, documents ou autorisations s'y rapportant, notamment :

- délivrance d'autorisation de construire ou d'utiliser le sol ;
- certificat d'urbanisme ;
- permis de construire et d'aménager, déclarations préalables ;
- attestations d'achèvement et de conformité ;
- lotissements ;
- arrêtés d'alignement, actes notariés et de bornage ;
- notes de renseignements d'urbanisme ;
- permis de démolir, articles L 451-1 et suivants.

Exercer au nom de la commune, les droits de préemption urbain, article L 211-1 et suivants ;

Procéder au dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations de construire ou d'utiliser le sol, article L 332-6 et suivants ;

Zone d'aménagement concerté, article L 311-1 et suivants.

▪ Défense incendie

Définir, gérer et mettre en œuvre la politique de défense extérieure contre l'incendie de la commune.

▪ Habitat

Actions en matière d'habitat et suivi des opérations d'amélioration de l'habitat.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à **M. Arnaud MARCHAND**, Adjoint(e) au Maire, à l'effet de signer les documents concernant :

- Toutes pièces et correspondances relatives aux attributions de l'article 1^{er} ;
- Les bons de commande inférieurs à 500 €.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-préfet ainsi qu'une expédition à Madame la Trésorière.

Fait à Valdallière, le 16 avril 2026

Notifié le : 16/04/2026
Arnaud MARCHAND



Le Maire,
Patrice LEPAINTEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20260416-AR2026_04_05AR-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026